

# Département de l'Aisne

## Commune de Montreuil aux Lions

### COMPTE RENDU DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du 31 Août 2009

**L'an deux mil neuf, le trente et un du mois d'Août, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Montreuil aux Lions, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Olivier DEVRON, Maire.**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal: 24 Août 2009

**Présents**: Madame Monique RIMBERT, Monsieur Christian REGAL, Monsieur Olivier DEVRON, Madame Catherine CHARLES-ALFRED, Madame Frédérique ANORGA, Monsieur Julien LE ROUZIC, Monsieur Martial DUMONT, Monsieur Pierre SAROUL, Monsieur Régis VERON.

**Absent excusé non représenté**: Monsieur René BACUET.

**Absents excusés représentés** : Monsieur Alexandre MATRAS a donné pouvoir à Monsieur Julien LE ROUZIC, Monsieur Bernard VERON a donné pouvoir à Monsieur Régis VERON, Madame Catherine DUMENIL a donné pouvoir à Madame Frédérique ANORGA, Monsieur Philippe MAUPRIVEZ a donné pouvoir à Monsieur Pierre SAROUL.

**Secrétaire de séance**: Madame Frédérique ANORGA.

La séance est ouverte à 20 heures 30.

Monsieur Christian REGAL donne lecture du compte-rendu du 30 Juin 2009

#### **Vente du bâtiment de la passementerie**

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition d'achat de Monsieur CRESPI-CASAROLA (SCI La Passementerie) concernant le bâtiment de la passementerie pour la somme de 180 000 euros net vendeur.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition d'achat de Monsieur CRESPI et donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous les actes liés à cette affaire.

#### **Vente de la maison de la passementerie**

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition d'achat de Monsieur Jean-Guy CUMONT concernant la maison de la passementerie pour la somme de 200 000 euros net vendeur.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition d'achat de Monsieur CUMONT et donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous les actes liés à cette affaire.

#### **Création d'un poste d'Adjoint Technique 1<sup>ère</sup> classe**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1894, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant que les fonctionnaires ont vocation à occuper les emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'Adjoint Administratif 1<sup>ère</sup> Classe à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2009.

L'agent sera rémunéré sur la base de la grille indiciaire afférente à l'emploi, au grade et à l'échelon détenu par l'agent au moment de sa nomination.

Filière : administrative

Grade : Adjoint Technique 1<sup>ère</sup> classe

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la création d'un poste d'Adjoint Technique 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2009.

### **Suppression d'un poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la suppression d'un poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 30 Juin 2009.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité la suppression d'un poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 30 Juin 2009.

### **Dématérialisation de procédures administratives**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 139 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux responsabilités locales et rendant possible la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,

Vu le décret n°2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité définissant les conditions de télétransmission des actes,

Vu l'Arrêté du 3 août 2005 portant création d'un traitement de données à caractère personnel dénommé HELIOS par le trésor Public,

Vu la convention cadre nationale relative à la dématérialisation des états de payes des collectivités et établissements publics locaux du 21 janvier 2005,

Le Maire fait part de l'intérêt de transmettre, par voie électronique, les actes soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'Etat dans le cadre du contrôle de légalité.

Ainsi, par le biais du dispositif « STELA » de télétransmission, il peut être effectué un dépôt normalisé des actes sur l'un des serveurs du ministère lequel émettra un accusé de réception.

Le dit dispositif doit assurer l'identification et l'authentification de la collectivité territoriale émettrice, l'intégralité des flux de données relatives aux actes concernés ainsi que la sécurité et la confidentialité des données.

Le Maire interpelle également les membres du conseil municipal sur l'intérêt de transmettre, par voie électronique, les "données" de paye, à la trésorerie en format XML sur support numérique. Ces données incluent notamment celles que l'on retrouve sur les bulletins de paies.

Le Maire signale également que la dématérialisation est réalisable au niveau de l'état civil avec une télétransmission de données à l'INSEE (en application du décret n°82-103 du 22 janvier 1982) et encore à la Direction Générale des Impôts (informations relatives aux décès conformément à l'article L102 A du Livre des procédures fiscales).

Il est de même possible de télétransmettre à la Direction Générale des Impôts les données relatives aux autorisations du domaine de l'urbanisme et des constructions conformément aux textes en vigueur à partir du logiciel « CAD-COM ».

Enfin, le Maire propose que les dispositifs informatiques relatifs à ces opérations soient installés par le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I. qui connectera et paramètrera les outils nécessaires sur site, en assurera le suivi et la maintenance y compris hotline et la formation nécessaire des personnels et Elus concernés.

Le Syndicat AGEDI, dont la commune est membre, ne pourra être tenu responsable en cas d'inobservation de la législation ou de la réglementation en vigueur. Il ne peut être tenu responsable d'une mauvaise utilisation de la plateforme.

Le Conseil municipal, décide à l'unanimité:

La mise en œuvre d'un dispositif de télétransmission des actes à la Préfecture dans des conditions fixées par arrêté du Ministre de l'Intérieur.

De la mise en œuvre d'un dispositif de dématérialisation des données de la paye avec le trésor et la mise en œuvre de DUCS-EDI avec l'U.R.S.S.A.F. et l'ASSEDIC.

De la mise en œuvre de dispositifs de télétransmission de certaines données (conformément aux textes en vigueur) à la Direction générale des Impôts ou encore à l'I.N.S.E.E ou la Préfecture.

De charger le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires à l'aboutissement de ces décisions avec l'aide du Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I. dont la commune est membre.

De signer les conventions afférentes avec les administrations concernées : Préfecture, Trésor Public, ...

### **UCCSA, projet LEADER, aménagement des réseaux électriques autour de l'église**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite au titre du projet LEADER auprès de l'UCSSA une subvention pour les travaux d'aménagement des réseaux électriques autour de l'église à Montreuil aux Lions dont le coût est de 158 739,35 euros H.T.

### **Subvention de l'association SAGES**

Suite à l'organisation de la fête de la musique et de la fête patronale 2009 par l'association SAGES, Monsieur le Maire propose le remboursement des frais engagés par l'association la somme de 1081,38 euros par une subvention.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, de verser à l'association SAGES une subvention d'un montant de 1081,38 euros.

### **Location d'un logement**

Monsieur le Maire informe que le logement sis 57 avenue de Paris est disponible et propose de le louer à Mademoiselle LEFEBVRE-JASPART Bérénice pour un montant de 400 euros mensuels (hors charges d'eau et d'électricité).

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité de louer à Mademoiselle LEFEBVRE-JASPART le logement sis 57 avenue de Paris.

### **MMA, encaissement de chèque**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu deux chèques d'un montant de 31,08 euros (arrêt maladie d'un agent communal) et 66 euros (remboursement contrat auto mission).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte l'encaissement des chèques d'un montant de 31,08 euros et 66 euros.

### **USEDA, réforme des statuts de l'USEDA**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors de la réunion du comité syndical du 23 juin 2009, l'USEDA a modifié ses statuts.

Le conseil municipal après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré émet un avis favorable à la demande de modification des statuts.

### **Décisions modificatives**

Monsieur le Maire propose le virement de crédits suivants :

En section d'investissement

21312-0092 Matériel informatique	- 477,02 euros
2315-0095 Maison des Associations	+ 477,02 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le virement de crédit.

### **Cimetière, reprise de concessions échues**

Monsieur le Maire informe que suite à la première tranche des travaux effectués par les Pompes Funèbres Générales de Meaux, il s'est avéré que trois concessions dans le cimetière communal sont échues.

Les concessions consenties dans le cimetière doivent être renouvelées à l'expiration et que les familles concernées doivent se manifester dans un délai de deux ans, suivant la date d'échéance, prévu pour en effectuer le renouvellement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, la reprise de concessions échues dans le cimetière communal et informe l'assemblée qu'un arrêté du Maire sera affiché pendant un délai de deux mois à l'entrée du cimetière.

### **Amendes de police : demande d'attribution**

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité sollicite l'attribution d'une aide au titre de la répartition des amendes de police pour l'installation de panneaux de signalisation et ralentisseurs dans différentes rues de la commune.

### **Questions et informations diverses**

- Madame Catherine CHARLES-ALFRED dit avoir été interpellée concernant l'état des trottoirs.  
Nous attendons des devis pour l'amélioration de l'état des trottoirs. La première estimation faite par la voirie départementale est de 100 000 euros pour 540 mètres sur 3 mètres de large.
- Monsieur SAROUL informe que le dossier du mur du cimetière est très long et en cours de traitement sur le plan juridique.
- Monsieur BERJEONNEAU demande pourquoi les caniveaux rue d'Haloup ne vont pas jusqu'aux derniers pavillons et signale que des caniveaux ont été déposés en dépôt sauvage dans le bois.
- Monsieur SAROUL informe que l'enrobé qui avait été fait sur le domaine public sans autorisation par Monsieur BERJEONNEAU et son voisin aurait risqué d'être abîmé et précise ne pas savoir pour le dépôt sauvage et dit qu'il va s'y rendre pour constater.
- Monsieur MOULLET demande quand seront faits les caniveaux devant chez lui. Monsieur SAROUL précise que ces travaux vont être chiffrés pour étude.
- Monsieur MORINO demande où en sont les demandes pour le défibrillateur.  
Le projet est toujours d'actualité. Les subventions vont être redemandées pour deux en début d'année prochaine car il faut un minimum de 1500 euros pour la subvention.
- Monsieur LAVOISIER demande pourquoi la sente du moulin à huile ainsi que d'autres ne sont pas nettoyés. Monsieur le Maire précise que des consignes vont être données.
- Monsieur GREGOIRE indique qu'il n'y a pas d'affichage pour signaler la présence de la sécurité sociale.
- La permanence de la sécurité sociale, affichée dans la mairie, se tient tous les Jeudis après midi de 14 heures 45 à 15 heures 30 et que lorsqu'il n'y a pas de permanence un affichage est fait.

- Monsieur Régis VERON intervient pour remercier le conseil municipal (Julien LE ROUZIC et Alexandre MATRAS) et le CMJ (Maxime MATRAS) pour l'installation des ordinateurs.
- La journée des Associations aura lieu le Samedi 12 Septembre 2009 s'il fait beau au stade sinon à la salle polyvalente.
- La réunion d'information pour les ateliers PIED (Programme Intégré d'Equilibre Dynamique) qui seront proposés aux personnes de plus de 65 ans aura lieu le Mercredi 02 Septembre 2009 à 14 heures.
- Les bulletins de soutien pour l'inscription du paysage de champagne au patrimoine mondial de l'Unesco sont disponibles en Mairie.
- Les communes sinistrées lors des intempéries du mois de Juin remercient les généreux donateurs et la Mairie.
- Les journées du Patrimoine auront lieu les Samedi 19 et Dimanche 20 Septembre 2009.
- Match de rugby le Dimanche 20 Septembre 2009.

La séance est levée à heures à 22 heures 05.

Vu par nous, Olivier DEVRON, Maire de la commune de Montreuil aux Lions, pour être affiché le lundi 7 septembre 2009, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire, **O.DEVRON**